



De : CREDIT MUTUEL ARKEA
Back-Office Clientèle
1 rue Louis Lichou
29480 LE RELECQ KERHUON
Tel : +33.298.00.49.34
Fax : +33.298.00.49.36
Mail : back-office.clientele@arkea.com

Notre Référence : MX3100090V1
UTI: 96950041VJ1QP0B695030MX0000000000002836786
Date : 23/12/2025

CONFIRMATION D'UNE OPERATION GARANTIE DE TAUX Cap

Partie A : CREDIT MUTUEL ARKEA
1 rue Louis Lichou
29480 LE RELECQ KERHUON

Partie B : _____

Nous vous confirmons ci-après (la « Confirmation ») les termes d'une opération de Garantie de Taux (la « Transaction ») régie par la Convention-Cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme conclue entre la « Partie A » ou la « Banque » et la « Partie B » ou le « Client » (la « Convention »), les dispositions de l'Additif Technique « Définitions Communes aux Additifs Techniques » et les dispositions de l'Additif Technique « Garantie de Taux » et, le cas échéant, de tout Complément à ce dernier.

En cas de contradictions entre les stipulations de la présente Confirmation et celles de la Convention, les stipulations de la Confirmation prévaudront conformément à l'Article 4.3 de la Convention.

4997974877685869375667



Siège social

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - Siren 775 577 018 RCS Brest

Adresse postale

Direction générale et services centraux
29808 Brest Cedex 9

T. 02 98 00 22 22
www.cm-arkea.com

Article 1. Termes et conditions

Référence de la Transaction	MX3100090V1
Date de signature de la Convention	22/12/2025
Date de Conclusion de la Transaction	23/12/2025
Date de Commencement	09/01/2026
Date d'Echéance	09/01/2029
Acheteur	
Vendeur	CM ARKEA
Montant Notionnel (MN) – Devise	27 000 000,00 EUR
Détermination et versement des Différentiels	
Taux Variable (TV)	EURIBOR 3Mois
Taux Garanti	Taux Plafond (PLF/Cap) (2,5%)
Période d'Application des Différentiels	Toute période de 3 mois ajustée de chaque année civile, à compter de la Date de Commencement (09/01/2026) jusqu'à la Date d'Echéance (09/01/2029).
Date(s) de Détermination du Taux Variable	2 Jours Ouvrés précédant le début de chaque Période d'Application
Date de Paiement des Différentiels	Dernier jour de la Période d'Application sauf si c'est un jour fermé alors se référer à la Convention de Jour Ouvré.
Convention de Jour Ouvré des Différentiels	Report au Jour Ouvré suivant la fin de la Période d'Application, sauf si l'on change de mois (de la Période d'Application), dans ce cas, on reporte au dernier Jour Ouvré du mois (de la Période d'Application) en cours
Base de calcul des Différentiels	LIN ACT/360
Détermination et versement de la Prime	
Payeur de la Prime	Acheteur
Montant de la Prime :	117 000,00 EUR
Date(s) de Paiement de la Prime	29/12/2025
Détermination des Jours Ouvrés relatifs aux	
- Dates de Détermination du Taux Variable	TARGET holidays (EUR)
- Dates de Paiement	TARGET holidays (EUR)
Agent de calcul	Crédit Mutuel Arkéa
Instruction de Paiement Paiement à la Partie B	Compte n°FR7618829594310011547534027
Notifications Partie A	Nom : CREDIT MUTUEL ARKEA Attention : Back-Office Clientèle Adresse : 1 rue Louis Lichou 29480 LE RELECQ KERHUON N° Tel : 33298002222 N° Fax : 33298305210
Notifications Partie B	Nom : Attention :

Réf.: TR_MMURE1041471_2

Siège social

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon
Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - Siren 775 577 018 RCS Brest

Adresse postale

Direction générale et services centraux
29808 Brest Cedex 9

T. 02 98 00 22 22
www.cm-arkea.com

	Adresse .
	N° Tel :
	N° Fax :

Article 2. Déclarations

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment, des variations de taux d'intérêt, des cours de change, des taux des actions, ou des indices boursiers.

Au regard de ces risques, la Partie B déclare et atteste qu'elle a reçu de la Partie A toute l'information en matière d'investissement qui lui est nécessaire pour lui permettre d'évaluer les caractéristiques, les avantages et les risques encourus au titre de cette opération.

Chaque Partie déclare et atteste avoir identifié ses besoins à l'égard de la présente opération par rapport à son activité et sa situation financière et avoir procédé à sa propre analyse des aspects financiers, juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'opération et ne s'en être pas remise pour cela à l'autre Partie.

La Partie A intervient comme partie à la présente opération, et non comme conseil. Elle ne saurait être tenue responsable des conséquences financières de l'intervention de la Partie B sur les instruments financiers.

Chaque Partie déclare et atteste conclure cette opération en son nom propre et non en qualité de mandataire.

Les informations contenues dans le présent document ne sont pas non plus considérées comme étant un conseil en investissement ou une recommandation de conclure l'opération.

Les prix des opérations éventuellement conclues dépendront des conditions du marché au moment où les opérations seront éventuellement réalisées. La Banque ne saurait être tenue responsable des conséquences financières ou autres de la mise en œuvre des opérations décrites dans le présent document.

Toute projection, commentaire ou indication qui seraient fournis par la Banque relativement aux coûts, taux de rendements, évolutions probables de cours seront purement indicatifs et ne sauraient constituer une évaluation ou une garantie ; le Client reconnaît que de telles informations peuvent être affectées par l'évolution des marchés ou de certaines hypothèses sur lesquelles elles sont fondées ; elles seront remises à titre d'élément comparatif et ne sauraient se substituer à la propre analyse du Client.

Article 3. Modalité de Paiement

Les paiements concernant la Partie B seront effectués suivant les cas, par débit ou crédit du compte n° FR7618829594310011547534027.

Article 4. Compensation

Nonobstant toute autre clause de la Convention, la Partie B s'interdit expressément d'opérer compensation entre une somme quelconque due par elle au titre d'un prêt consenti par la Partie A (en ce compris tout prêt couvert par la présente Transaction au titre de la Convention) et toute créance qu'elle pourrait détenir par ailleurs à l'encontre de la Partie A au titre de toute Transaction (en ce compris la présente Transaction) se rattachant à la Convention ou à quelque titre que ce soit (à titre principal ou à titre de dommages intérêts, et que l'origine de cette créance soit contractuelle, extra contractuelle ou judiciaire).

Veillez nous retourner dans les meilleurs délais le double de cette Confirmation dûment signée par vous-même ou par vos représentants habilités.

Bon pour accord

La Partie A :
CREDIT MUTUEL ARKEA

La Partie B :

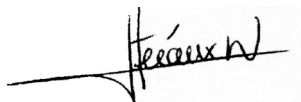
Par :

Par :

Nom et qualité: Signature autorisée

Nom et qualité :

Nathalie HERAUX :



Caroline MARZIN :



Les parties déclarent que la présente confirmation peut être émise par l'intermédiaire d'un système informatique et peut être signée par les parties par numérisation de la signature d'une personne dûment habilitée au sein de celles-ci (ci-après la « signature numérisée »).

Dans le cadre de la présente Confirmation, régie par la Convention, la signature numérisée fait foi à l'égard des parties de l'identité de la personne habilitée par chacune des parties à signer et de leur consentement aux droits et obligations prévus dans la confirmation.

Les parties déclarent et acceptent que la signature numérisée équivaut à une signature manuscrite et renoncent expressément à engager une quelconque procédure fondée sur l'absence d'une signature manuscrite.

Echéancier :

FIXING EURIBOR 3Mois	DEBUT	FIN	NOMINAL EUR	DATE DE PAIEMENT
07/01/2026	09/01/2026	09/04/2026	27 000 000,00	09/04/2026
07/04/2026	09/04/2026	09/07/2026	27 000 000,00	09/07/2026
07/07/2026	09/07/2026	09/10/2026	25 527 273,00	09/10/2026
07/10/2026	09/10/2026	11/01/2027	25 527 273,00	11/01/2027
07/01/2027	11/01/2027	09/04/2027	24 054 546,00	09/04/2027
07/04/2027	09/04/2027	09/07/2027	24 054 546,00	09/07/2027
07/07/2027	09/07/2027	11/10/2027	22 581 819,00	11/10/2027
07/10/2027	11/10/2027	10/01/2028	22 581 819,00	10/01/2028
06/01/2028	10/01/2028	10/04/2028	21 109 092,00	10/04/2028
06/04/2028	10/04/2028	10/07/2028	21 109 092,00	10/07/2028
06/07/2028	10/07/2028	09/10/2028	19 636 365,00	09/10/2028
05/10/2028	09/10/2028	09/01/2029	19 636 365,00	09/01/2029

Siège social

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - Siren 775 577 018 RCS Brest

Adresse postale

Direction générale et services centraux
29808 Brest Cedex 9

T. 02 98 00 22 22
www.cm-arkea.com